

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
N°005/2023

Commune de SAINT PARDOUX L'ORTIGIER

Séance du 27 janvier 2023

Nombre de conseillers		
En exercice	10	
Présents	7	
Votants	8	
Procurations	1	
POUR	CONTRE	ABSTENTIONS
8	0	0
Date de convocation		
19/01/2023		

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-sept janvier à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Martine DUMONT, Maire.

Présents : MMES VIDAL DA GAMA Marina, DEVEAUD Sandrine

MM MARCOU Christian, POUGET Jean-Marc, BERGEAL Jean-Pierre, SIMON Philippe,

Excusé : COUDERT Loïc procuration donnée à M SIMON Philippe

Absents : M. PIESSSET Jean-Marc, PERRIER Antoine

A été nommé secrétaire de séance : POUGET Jean-Marc

OBJET DE LA DELIBERATION : Court Terme Avance de Subventions

Pour les opérations « Aménagement des abords de l'étang communal » et « Cheminement PMR » des Subventions (DETR, FST, CSC), sont actuellement en attente d'encaissement ce qui doit conduire à la mise en place d'un plan de trésorerie.

Le Conseil Municipal « pour faire face au différé d'encaissement de ces subventions décide à l'unanimité, de contracter auprès de la Caisse de Crédit Agricole un court terme permettant de constituer une avance de trésorerie de 90 000 € émis aux conditions suivantes :

- ✓ Taux fixe 3,6 %
- ✓ Durée 1 an
- ✓ Prélèvement in fine du Capital et intérêts
- ✓ Frais de dossier de 0€ *ERREUR DE PLUME : 90€*

Le Maire, Martine DUMONT - le 07/02/2023

Conformément à la circulaire du Ministère de l'Intérieur du 22 février 1989, ce Court Terme destiné à un besoin ponctuel et certain de disponibilités s'inscrit dans le cadre d'un plan de trésorerie et sera suivi de façon non budgétaire et enregistré au compte (519).

Madame le Maire propose au Conseil municipal de l'autoriser à signer le contrat et tous les documents s'y rapportant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **Donne pouvoir** à Madame le Maire pour effectuer les démarches nécessaires

Publié le 2 février 2023

Saint-Pardoux-L'Ortigier, le 27 janvier 2023
Le Maire, Martine DUMONT

Pour copie conforme
Affichée le :
Transmise au contrôle de légalité le :

